

## NOTION D'ENFANT À CHARGE

TOUT SAVOIR SUR LA NOTION D'ENFANT À CHARGE POUR L'OBTENTION DES PRESTATIONS AUX FAMILLES

### ➤ **Enfant à charge au sens du Code général des Impôts (charge fiscale)**

#### **Jusqu'à quel âge votre enfant est-il considéré à charge ? :**

- Jusqu'à 18 ans, quelle que soit son activité
- De 18 à 21 ans, s'il a demandé son rattachement fiscal, et quelle que soit son activité
- De 21 à 25 ans, s'il a demandé son rattachement fiscal, et s'il poursuit ses études
- Quel que soit son âge s'il est handicapé et a demandé son rattachement fiscale à votre foyer fiscal (s'il est majeur, il doit être titulaire de la carte d'invalidité).

### ➤ **Enfant à charge au sens du Code de la Sécurité Sociale**

Avoir un enfant à charge, c'est assurer financièrement l'entretien de cet enfant et en assumer la responsabilité affective et éducative. Et cela, que vous ayez ou non un lien de parenté avec lui.

#### **Jusqu'à quel âge votre enfant est-il considéré à charge ?**

- Jusqu'à son 20ème anniversaire, quelle que soit son activité. Toutefois, entre 16 et 20 ans, s'il exerce une activité rémunérée, celle-ci ne doit pas dépasser 55 % du SMIC.  
Par ailleurs, l'âge limite est porté à 21 ans pour l'attribution du complément familial, des aides au logement (APL et AL) et des aides qui leur sont éventuellement associées (prime de déménagement, affiliation à l'assurance vieillesse).
- Un enfant à naître (\*) est considéré comme enfant à charge.

*\*Cette notion est vérifiée le 1er jour du mois civil suivant le 5ème mois de la grossesse*

### ➤ **Extension de la notion d'enfant à charge par le Règlement Municipal**

Est considéré comme enfant à charge tout enfant de moins de 25 ans qui est demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi ou à un organisme similaire (Mission Locale) et non indemnisé.

### ➤ **Restriction de la notion d'enfant à charge par le Règlement Municipal**

N'est pas considéré handicapé l'enfant titulaire de l'AAH ou de l'AEEH :

- Titulaire de Paris Solidarité et/ou du Complément Santé Paris
- Bénéficiaire d'une garantie de ressources provenant de son travail.